

Les Points d'Eau Incendie Les couleurs



Principe des couleurs

Objectifs

- Identifier sans ambiguïté et harmoniser le parc des PEI sur le département

ROUGE : PEI sous pression d'eau permanente

Couleur rouge sur au moins 50% de sa surface visible après sa pose (RAL conseillé 3020).



Option facultative : le rajout de dispositifs rétro réfléchissants est possible

Nb : le N° individuel est apposé sur l'hydrant ou sur sa signalétique (voir fiches n°8 et n°10)

BLEUE : PEI sans pression d'eau permanente ou nécessitant une mise en aspiration
Couleur bleue sur au moins 50% de sa surface visible après sa pose (RAL conseillé 5015)



Option facultative : le rajout de dispositifs rétro réfléchissants est possible

Nb : le N° individuel est apposé sur sa signalétique (voir fiches n°8 et n°10)

JAUNE : PEI sur réseau avec surpression permanente (> 6 bars) ou au moment de son utilisation

JAUNE : PEI sur réseau additivé (solution moussante)

Couleur jaune sur au moins 50% de sa surface visible après sa pose (RAL conseillé 1021)



Option facultative : le rajout de dispositifs rétro réfléchissants est possible

Nb : le N° individuel est apposé sur l'hydrant ou sur sa signalétique (voir fiches n°8 et n°10)



À la charge du propriétaire.

Un PEI Hors Service sera enroulé ou masqué d'un sac ou d'un film de couleur noire.



Avis de l'architecte des bâtiments de France pour les **Espaces Protégés** :

Les poteaux d'incendie sont autorisés « implantation discrète, à proximité de plantations ou de mobiliers urbains » - Étudier au cas par cas en fonction des sites.

Privilégier les bouches d'incendie avec la couleur adaptée :

- Ton blanc cassé ou gris clair en accord avec les matériaux avoisinants,
- Rond rétro réfléchissant avec N° individuel.

<http://atlas.patrimoines.culture.fr>

